Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260211-2026_02_11_D03-DE

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 3

L'an deux mil vingt-six, le onze février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 2 février 2026 Convocation affichée le : 2 février 2026

Présents : M. BLEUZEN, P. AUFFRET, V. CARO-CHERRE, J. BOULC'H, J.L LANDREIN, F. MORVAN, A. MANAC'H, D. SALAÜN, J.M. HOURMANT, G. BERNARD, S. MAO, Y. KERDEVEZ, A. RIOU, L. LE GUILLOU.

Absents excusés : A. LE MOIGNE, D. KERLOGOT.

Nombre de conseillers en exercice : 16 Nombre de conseillers présents : 14

Procurations : A. LE MOIGNE (procuration à Jocelyne BOULC'H), D. KERLOGOT (procuration à Aurélie MANAC'H).

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Subventions voyages scolaires collèges – lycées et écoles de PLONEVEZ DU FAOU – année 2026.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de verser, pour 2026, 30,00 (trente) euros par élève pour contribuer aux dépenses liées aux voyages scolaires organisés par les collèges, les lycées, les centres de formation et les Maisons Familiales,

- **DECIDE** de verser, pour 2026, 30,00 (trente) euros par élève participant à un projet pédagogique organisé par les écoles Jules Verne et Sainte Anne de PLONEVEZ DU FAOU.

Le crédit nécessaire sera inscrit au budget primitif 2026, article 65748.

Pour copie certifiée conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.